

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3925

présenté par

Mme Laporte, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« k) Orienter la politique commerciale européenne afin d'exclure les produits agricoles de tout accord de libre-échange existant ou en projet si leur mise en concurrence avec l'État ou la zone commerciale tiers a ou aurait pour conséquence une dégradation des filières agricoles françaises et européennes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à orienter les politiques publiques vers la reconnaissance au niveau européen d'un principe d'exception agricole dont l'application doit amener à exclure l'agriculture du champ des accords internationaux toutes les fois qu'un tel accord aurait des conséquences délétères pour la production européenne et en particulier française.

En effet, dans de nombreux accords passés ou en cours de négociation avec des États tiers ou groupements d'États tiers, l'agriculture est presque systématiquement sacrifiée par le biais d'une ouverture massive du marché européen à des produits aux coûts de production nettement inférieurs à ceux supportés par les agriculteurs d'Europe.

Une telle stratégie de négociation n'est évidemment pas soutenable pour nos filières et par voie de conséquence radicalement contraire à l'objectif de protection de la souveraineté alimentaire posé par la présente loi d'orientation.